

# LE FONDS NATIONAL D'INSERTION JEUNES: UN INSTRUMENT DESTINÉ AU FINANCEMENT ET À L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES PROMOTEURS EN AUTO-EMPLOI

## **Le Fonds National d'Insertion Jeunes : Un instrument destiné au financement et à l'accompagnement des jeunes promoteurs en auto-emploi**

En effet, annoncé par le Chef de l'Etat dans son discours à la jeunesse le 10 février 1998, le FONIJ a connu dans sa démarche de mise en œuvre deux étapes majeures.

La première a consisté, après plusieurs tentatives de formalisation infructueuses pour des raisons budgétaires, à trouver une source de constitution des fonds du FONIJ, pour lui assurer des moyens de démarrage des activités. La mise en œuvre en 2007, du Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U) et du Projet d'Insertion socio-économique des jeunes par la création des micro-entreprises de Fabrication du Matériel Sportif (PIFMAS), s'est présentée comme une opportunité de constitution des fonds à travers le remboursement des crédits octroyés aux jeunes sous forme de revolving fund.

La seconde a consisté, à mener une étude de faisabilité devant permettre au FONIJ de se positionner efficacement dans le paysage des services financiers avec pour spécificité les jeunes. Les résultats de cette étude sont édifiants sur les difficultés qu'ont les jeunes à accéder aux crédits pour la simple raison que ceux-ci constituent, pour les bailleurs de fonds, de « **mauvais risques** », en ce qu'ils ne peuvent produire auprès des institutions financières des garanties techniques et matérielles, et l'apport en fonds propres exigés.

De plus, au-delà des difficultés d'accès au financement, les risques d'échec des projets portés par les jeunes sont en général très élevés à cause de plusieurs facteurs :

- projets mal montés ;
- manque ou insuffisance de la formation professionnelle ;
- manque d'expérience dans le métier ;
- absence de culture d'entreprise ;
- faible accès aux informations sur les structures qui offrent des services d'appuis financiers et non financiers ;
- manque de suivi pour ceux qui ont bénéficié des financements ;
- manque ou faible professionnalisme des structures d'appui.

A la suite du contexte de mise, nous nous appesantirons sur les points ci-après :

- les missions du FONIJ ;
- la population cible ;
- la stratégie d'intervention ;
- l'organisation et le fonctionnement ;
- les résultats attendus.

S'agissant de ses missions, le FONIJ a en charge la promotion d'un environnement propice à l'insertion socio-économique des jeunes. Il développe dans cette optique une gamme variée de services financiers et non financiers qui visent à :

- inciter les institutions de financement à s'engager dans le financement des projets des jeunes et des petites entreprises, principales pourvoyeuses d'emplois ;
- atténuer les risques sur le financement des projets de cette catégorie d'entrepreneurs ;
- professionnaliser les structures d'encadrement et d'accompagnement à l'insertion des jeunes.

Le FONIJ est ainsi appelé à créer une synergie d'actions avec des programmes et structures dédiés à l'insertion socio-économique des jeunes. A cet effet, il constitue le bras financier de l'ensemble du dispositif d'appui à l'insertion socio-économique des jeunes qu'il devra contribuer à professionnaliser afin d'accroître

son impact sur la réduction du chômage. Il a pour mission de promouvoir l'intégration des jeunes dans les circuits de production par le biais du financement de leurs projets productifs et de la subvention des organisations qui les préparent et les accompagnent à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat.

A ce titre, il est chargé :

- de la mobilisation des ressources nécessaires au financement des projets d'auto-emploi et d'entrepreneuriat des jeunes ainsi que celles destinées aux organisations intermédiaires qui les préparent et les accompagnent ;
- du financement des projets productifs des jeunes sous-forme de crédit direct, de leasing, de garanties, de caution ou de complément de crédit ;
- du financement des organisations intermédiaires de formation et d'accompagnement post-financement des jeunes en auto-emploi et en entrepreneuriat sous-forme de subvention ;
- du suivi/accompagnement des jeunes financés par ses guichets ou ayant bénéficié d'autres formes de financement ;
- du recouvrement des financements octroyés aux jeunes, en collaboration avec les institutions financières partenaires, les programmes et projets gouvernementaux d'accompagnement des jeunes à l'insertion et les Organisations Intermédiaires.

La cible du FONIJ est principalement constituée de jeunes non scolarisés ou déscolarisés, diplômés ou non, porteurs de projets productifs valorisant les innovations, en individuel ou en groupe, âgés de 15 à 35 ans. Ils sont issus des projets et programmes du MINJEC et éventuellement d'autres programmes gouvernementaux et non gouvernementaux ayant souscrit à la démarche préconisée par le FONIJ. Ce sont des jeunes ayant au préalable suivi la formation civique et à l'intégration nationale et la formation managériale et technique, menées en collaboration avec l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement (ASCNPD) et le PAJER-U.

Pour y parvenir, la stratégie d'intervention du FONIJ est construite autour des axes ci-après :

- La soumission du projet à financer ;
- La prévalidation du projet soumis ;
- La finalisation du projet pré-validé ;
- Le financement du projet.

#### **i. Soumission du projet à financer**

Les jeunes sont présentés individuellement ou en groupe selon les modalités précisées dans une lettre circulaire annuelle du Coordonnateur National relative au financement du FONIJ. De manière générale, les projets sont soumis au niveau des Antennes régionales via les organisations intermédiaires, et sont transmis à la Coordination nationale pour une première évaluation ou prévalidation.

#### **ii. Prévalidation du projet soumis**

La prévalidation est l'opération par laquelle le FONIJ se prononce sur la recevabilité et les ajustements à apporter au projet avant sa soumission au comité de crédit dédié au type de financement sollicité. Elle se fait pour tous les projets reçus, suivant les critères définis par les instances compétentes du FONIJ. Les dossiers jugés recevables sont transmis aux Comités de crédit (Comité de crédit national pour un montant supérieur à 1 000 000 FCFA et inférieur ou égal à 25 000 000 FCFA ou au Comité de crédit régional pour des sommes inférieures ou égales à 1 000 000 FCFA).

#### **iii. Finalisation du projet pré-validé**

La finalisation du projet consiste en son ajustement selon les orientations décidées lors de la prévalidation. Le projet pré-validé et finalisé est déposé à nouveau selon les indications requises par le guichet de financement auquel il est destiné.

#### iv. Financement du projet

Le financement du projet est le fait pour le Comité de crédit de décider des modalités de financement et de mise à disposition effective des fonds. D'une manière générale, les décaissements sont successifs en fonction des phases du projet. Ils sont conditionnés par la production des documents justificatifs par les promoteurs et obéissent aux modalités définies dans le manuel de procédures financières du FONIJ.

Relativement à son organisation et à son fonctionnement, le cadre organique du FONIJ est composé au niveau stratégique du Comité de pilotage présidé par le Ministre en charge de la jeunesse, et dans lequel figure un certain nombre de représentants d'organisations partenaires gouvernementales ou non gouvernementales, et de la société civile.

Au niveau intermédiaire et opérationnel se situe une Coordination nationale comprenant des départements et des structures déconcentrées que sont les Antennes régionales.

Dans le processus de financement des projets des jeunes, les instances décisionnelles sont entre autres les Comités ad hoc de prévalidation des plans d'affaires, les Comités d'octroi de crédit nationaux et régionaux. La formation et l'accompagnement des jeunes sont assurés par un certain nombre de structures d'encadrement que sont : le PAJER-U, l'ASCNPD, les projets et programmes d'insertion des jeunes, les banques, les EMF, les Organisations Intermédiaires.

Les Organisations intermédiaires sont des structures du secteur public, du secteur privé ou de la société civile qui assurent l'encadrement des jeunes en auto-emploi et en entrepreneuriat.

Au regard des objectifs assignés au Projet, les résultats ci-après devraient être atteints :

- 500 000 jeunes, en individuel ou en groupes, soit 160 000 environ par an, reçoivent des financements pour leur auto-emploi dans des filières porteuses pour l'accroissement de leur participation à l'accélération de la croissance, à travers des lignes de financement mobilisées par le FONIJ via ses guichets de financements direct et indirect et/ou à travers d'autres programmes gouvernementaux et non gouvernementaux. Il s'agit spécifiquement des unités de production et de service des jeunes dans des domaines répartis ainsi qu'il suit :
- ♣ Des clusters de production agricole (les AGRIC Services) pour 75 000 jeunes insérés dont 25 000 jeunes par an ;
- ♣ Des clusters de production pastorale (Les VETO Services) pour 75 000 jeunes insérés dont 25 000 jeunes par an ;
- ♣ Des clusters foresterie et bois (Forets services) pour 15 000 jeunes insérés dont 5 000 jeunes par an ;
- ♣ Des petits métiers urbains et ruraux (kiosques jeunes artisans) pour 120 000 jeunes insérés dont 40 000 jeunes par an ;
- ♣ De la restauration et les activités connexes (chaîne de RESTO Jeunes) pour 15 000 jeunes insérés dont 5 000 jeunes par an ;
- ♣ Des TIC et de la téléphonie (Cyber jeunes, Kiosques call-boxeurs jeunes) pour 15 000 jeunes insérés dont 5 000 jeunes par an ;
- ♣ Des bâtiments et travaux publics à travers notamment la promotion des matériaux locaux (Bureau d'Etudes Techniques-BET jeunes, Entreprises de Bâtiments et Travaux Publics-BTP jeunes) pour 15 000 jeunes insérés dont 5 000 jeunes par an ;
- ♣ De la transformation et de la conservation des produits locaux (PMI jeunes) pour 15 000 jeunes insérés dont 5 000 jeunes par an.

Ces financements couvrent également certaines catégories de jeunes comme :

- ♣ les moto-taximen (moto-taxi services : il s'agit ici de faire du moto-taximan un véritable entrepreneur de transport offrant un service de qualité, civiquement et techniquement formé, propriétaire de sa moto à travers le leasing, bénéficiaire d'une sécurité sociale par son immatriculation à la CNPS, et susceptible de faire croître son activité vers d'autres segments de transport de personnes et de biens) pour 30 000 jeunes insérés

dont 10 000 jeunes par an ;

- ♣ les jeunes de la diaspora pour leur retour et leur insertion au pays pour 6 000 jeunes insérés dont 2 000 jeunes par an ;

- ♣ les jeunes élèves et étudiants à la sortie de cycle d'enseignement technique et de formation professionnelle (Projet de promotion des Juniors Entreprises post formation) pour 3 000 jeunes insérés dont 1 000 jeunes par an.

- 1 500 Organisations Intermédiaires de préparation et d'accompagnement des jeunes à l'entrepreneuriat, dont 500 chaque année, sont appuyées et soutenues, à travers des lignes de financement mobilisées par le FONIJ via son guichet subvention aux structures d'accompagnement des jeunes.

**Partager cet article !**